

COMMUNE DE LEZAY (Deux-Sèvres)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Le vingt-cinq du mois de septembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Lezay, dûment convoqué en date du 19 septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie de LEZAY, sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier GAYET.

Nombre de conseillers en activité : 19
Quorum : 10
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 16

Présents : Bernard BARILLOT, Camille BILLARD, Frédérique BINET, Gérard BLAVETTE, Didier DESPRETZ, Olivier GAYET, Olivier GEMOT, Yannick GIRARD, Cindy LARMOYER, Élisabeth MARCHAND, Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, Sébastien SUIRE et Michaël TRIBOT.

Absents excusés : Philippe BERLAND (qui donne pouvoir à Yannick GIRARD), Pamela LUCAS (qui donne pouvoir à Elisabeth MARCHAND) et Patrick MORIN (qui donne pouvoir à Michaël TRIBOT).

Absentes : Claire FAUCON, Nicky MARESCOT et Amandine PARVAUD.

Secrétaire : Frédérique BINET.

Liste des délibérations examinées

Approbation à l'unanimité du Procès verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

Patrimoine : vente d'un terrain constructible, cadastré AH 416, sis 3 rue de Barver	Délibération adoptée à l'unanimité
Patrimoine : vente d'un terrain constructible, cadastré AH 422, sis 20 rue de Barver	Délibération adoptée à l'unanimité
Signature de conventions pour la participation du Département des Deux-Sèvres aux frais d'utilisation des équipements sportifs par le collège Jean-Monnet de LEZAY dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive	Délibération adoptée à l'unanimité
Convention pour le remboursement au Syndicat Intercommunal de Voirie « Lezay, Saint-Coutant, Vançais » des heures et astreintes des agents syndicaux pour la commune de Lezay, en dehors des missions habituelles dudit syndicat	Délibération adoptée à l'unanimité
Délibération entérinant le taux de promotion = ratio d'avancement de grade	Délibération adoptée à l'unanimité
Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFTS) et complément indemnitaire annuel (CIA)	Délibération adoptée à l'unanimité

Affiché le 30 septembre 2024
Le Maire, Olivier GAYET

